

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ENVIROPLUS

1 – Objet et champ d’application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les «Conditions Générales») s’appliquent à tout achat effectué par une personne physique (ci-après le « CLIENT») auprès d’ENVIROPLUS , SAS immatriculée au registre du commerce et des sociétés REIMS sous le numéro 490030475, ayant son siège social 2 RUE DU PORT AU BOIS, 51700 DORMANS, France Tél : 09 81 81 48 18 , email : enviropius@enviro-plus.eu

2 – Définitions

Les termes employés ci-après sont dans les présentes Conditions Générales de vente et ont la signification suivante :

- « **CLIENT** » : Désigne une personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle.
- « **PRODUIT ET SERVICE** » : Désigne le Pack adapté selon le métier préconisé par ENVIROPLUS et ses prestations (formation, Location, entretien, SAV).
- « **COMMANDE** » : Désigne l’engagement écrit du client validé par ENVIROPLUS.
- « **LIVRAISON** » : Désigne le lieu fixe indiqué sur la commande.
- « **LOCATION** » : Désigne la mise à disposition temporaire d’un produit selon les termes du contrat.
- « **DEGATS** » : Désigne dans le cadre de la location ; tout manquement ou modification apportée de près ou de loin liée à l’équipement
- « **FORCE MAJEURE** » : Désigne un événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties, tel que défini à l’article 14.

3 – Formation du contrat

Tout achat ou contrat de location devient ferme après confirmation écrite par ENVIROPLUS. Toute modification ou annulation doit être validée par écrit et peut entraîner des frais proportionnels au travail engagé. Le client est invité à vérifier chaque devis avant validation. ENVIROPLUS se réserve le droit de refuser toute modification tardive.

4 – Prix et révision

Les prix sont exprimés en euros hors taxes. Ils sont fermes pendant 30 jours à compter du devis. Les variations réglementaires (TVA, écocontributions) sont automatiquement répercutées. Le client est informé des modifications tarifaires.

5 – Modalités de paiement

Sauf conditions particulières, les factures sont à payer comptants sauf dérogation ou conditions particulières et en cas de retard :

- Pénalités au taux légal majoré de 50 %
- Indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement
- Suspension des livraisons et prestations
- Résiliation possible après mise en demeure restée sans effet. Le non-paiement d'une facture rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues. Le client peut contester une facture dans les 8 jours suivant réception, par lettre recommandée. Tous frais annexes liés à une procédure de recouvrement ou de litige (huissier, avocat, expert) sont à la charge du client défaillant.

Dans le cadre de la « LOCATION » ; Le contrat sera de minimum 3 mois, la facturation sera au mois échu sauf condition particulière confirmée au préalable avec ENVIROPLUS.

6 – Livraison, formation et mise en service

Les stations sont livrées selon les conditions définies au préalable (vente ou location).

ENVIROPLUS planifiera l'intervention d'un technicien pour accompagner les entreprises dans l'utilisation de l'équipement.

Les utilisateurs et le formateur dans le cadre d'une formation seront présents lors de la mise en route de l'équipement.

7 – Transfert des risques

Les risques sont transférés au client dès l'installation sur le lieu fixe ; comme indiqué lors de l'achat. Le client dispose de 48 heures pour signaler toute non-conformité par écrit, avec photos à l'appui. Passé ce délai, les produits sont réputés conformes. Le client doit ouvrir les colis à réception et mentionner les réserves sur le bordereau de livraison avant le départ du transporteur.

8 – Réserve de propriété

Les produits vendus restent la propriété d'ENVIROPLUS jusqu'au paiement intégral. En cas de défaut de paiement, ENVIROPLUS peut récupérer les biens aux frais du client. La clause est opposable aux tiers. Les produits ne peuvent être déplacés ou modifiés sans accord écrit.

Dans le cadre de la « LOCATION » ; si l'équipement est modifié, endommagé ou si des pièces sont manquantes ; ENVIROPLUS facturera à hauteur des « DEGATS » constatés et sous réserve de démontage.

9 – Garantie

Les stations sont garanties contre les défauts de fabrication ; Sont exclus :

- Pièce d'usure (filtre, brosse, etc)
- Mauvaise utilisation
- Intervention par un tier non autorisée. Le client doit notifier tout défaut dans les 7 jours suivant sa découverte. Toute demande d'intervention doit être formulée par écrit à ENVIROPLUS.

10 – Maintenance

Dans le cadre de l'achat de la station : Le « CLIENT » contrôle les bacs et signale tout dysfonctionnement et prendra des photos de la station (intérieure et extérieure) et des dysfonctionnements pour les transmettre à ENVIROPLUS.

Dans le cadre de la location : en cas de manquement ; le locataire transmettra la problématique par écrit avec les photos à ENVIROPLUS qui s'engagera à intervenir ou expédier les produits nécessaires.

11 – Location de matériel

Les stations louées restent la propriété d'ENVIROPLUS. Le client est responsable de leur bon usage, du contrôle et du suivi d'entretien ainsi que l'assurance de la station. En cas de vol, sinistre ou dégradation, le client supporte les frais de remplacement. Le contrat de location précise la durée, les modalités de restitution et les pénalités en cas de retard. Tout retard de restitution entraîne une pénalité de 100 € HT par jour en plus du coût de la location, sans préjudice du droit de reprise immédiate.

12 – Obligations du client

Le client s'engage à :

- Utiliser les produits conformément aux notices et consignes de sécurité
- Assurer leur contrôle et entretien régulier
- Signaler tout besoin de réapprovisionnement ou toute anomalie dans un délai de 48h
- Garantir l'accès aux équipements loués pour maintenance ou reprise
- Respecter les délais de paiement et les engagements contractuels
- Se conformer aux réglementations applicables à son activité

13 – Responsabilité

La responsabilité d'ENVIROPLUS est limitée au montant de la commande ou du contrat. Sont exclus les dommages indirects, pertes de profit ou préjudices immatériels. Cette clause ne s'applique pas en cas de faute lourde ou dolosive. En cas de litige technique ou de performance, les parties s'engagent à solliciter un expert indépendant agréé.

14 – Conformité réglementaire

Les produits commercialisés par ENVIROPLUS respectent les normes applicables en matière de sécurité, environnement et marquage CE.

Les documents sont disponibles dès l'achat effectué.

15 – Force majeure

En cas de force majeure reconnue ; les obligations seront suspendues pour une période définie ensemble. Chaque partie doit notifier l'autre sous 48 heures. Les engagements reprennent dans un délai raisonnable.

16 – Propriété intellectuelle

Tous les éléments visuels et sonores, y compris la technologie sous-jacente utilisée, sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et/ou des brevets.

Ces éléments sont la propriété exclusive du vendeur. Toute personne qui édite un site web et souhaite créer un lien hypertexte direct vers le site doit demander l'autorisation du vendeur par écrit.

Cette autorisation du vendeur ne sera en aucun cas accordée de manière définitive. Ce lien devra être supprimé à la demande du vendeur. Les liens hypertextes vers le site qui utilisent des techniques tels que le cadrage (framing) ou l'insertion par liens hypertextes (in-line linking) sont strictement interdits.

Toute infraction entraîne une pénalité forfaitaire de 5000 euros par toute reproduction non autorisée.

17 – Confidentialité

Les informations échangées sont confidentielles pendant 5 ans après la fin du contrat. Sont exclues les obligations légales ou judiciaires. Toute violation peut entraîner des dommages et intérêts proportionnés au préjudice. Les obligations de confidentialité, de non-sollicitation et de propriété intellectuelle survivent à la fin du contrat pour une durée de 12 mois

18 – Données personnelles

Les données sont traitées conformément au RGPD. Elles sont utilisées uniquement pour la gestion commerciale. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement. Les demandes doivent être adressées via le formulaire contact disponible sur le site internet ENVIROPLUS (enviro-plus.eu).

19 – Engagement durable

ENVIROPLUS et le client adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement.

20 – Sous-traitance

ENVIROPLUS se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie de ses prestations, sous sa responsabilité, à des partenaires qualifiés.

21 – Communications contractuelles

Toute communication contractuelle entre ENVIROPLUS et le client (notifications, mises en demeure, validations) pourra être effectuée par courrier électronique ou lettre recommandée, et sera réputée reçue dans un délai de 48h.

22 – Tolérance et renonciation

Le fait pour ENVIROPLUS de ne pas exercer un droit ou de tolérer un manquement du client à l'une quelconque de ses obligations ne constitue en aucun cas une renonciation définitive à ce droit, ni une modification des présentes.